

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 16 MAI 2019**

JCT/IC/NL – N° VILLE\_2019DL050

**Date de convocation** : 7 mai 2019

**Affichage du compte-rendu** : 23 mai 2019

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

L'an deux mille dix neuf, le seize mai à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Joël CAS, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry BUTIN (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Thierry HAON (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Eliane LEON (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Annie BERTON (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Philippe COLSON (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND)

Secrétaire de séance : Christiane PUTHOD

Rapporteur : Danièle POTIRON

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, il est précisé que dans le cadre du déroulement de l'exercice, il apparaît nécessaire de modifier, d'ajuster ou de compléter certaines lignes budgétaires, en intégrant des crédits permettant de réaliser des dépenses et d'exécuter des recettes au regard d'éléments non disponibles à la date d'adoption du Budget Primitif.

En section d'investissement les écritures afférentes aux frais d'étude ou d'insertion ayant donné lieu à des travaux doivent être régularisées au chapitre 23. Il s'agit d'opération d'ordre.

Ensuite, afin de prendre en compte la décision de subvention au marché de gros, la somme doit être prévue sur un compte spécifique, distinct des autres associations.

Il convient, donc de ce fait, de proposer, au conseil municipal, les écritures suivantes :

### Section : Investissement

Opération d'ordre (O) ou réelle (R)	Sens dépenses (D) ou Recettes (R)	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'inscription	Montant en €
O	D	041	01	2313	Régularisation frais d'insertions et d'études	173,000.00
O	D	041	01	2313	Régularisation des avances sur marché de travaux	10,000.00
Total Dépenses						183,000.00

Opération d'ordre (O) ou réelle (R)	Sens dépenses (D) ou Recettes (R)	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'inscription	Montant en €
O	R	041	01	2033	Régularisation frais d'insertions	17,800.00
O	R	041	01	2031	Régularisation frais d'études	155,200.00
O	R	041	01	238	Régularisation des avances sur marché de travaux	10,000.00
Total Recettes						183,000.00

### Section : Fonctionnement

Opération d'ordre (O) ou réelle (R)	Sens dépenses (D) ou Recettes (R)	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'inscription	Montant en €
R	D	65	025	6574	Subvention aux associations	-5,000.00
R	D	67	025	6745	Subvention versées dans le cadre d'intervention économique aux personnes de droit privé	5,000.00
Sous total des opérations réelles						0.00
Total Dépenses						0.00

Opération d'ordre (O) ou réelle (R)	Sens dépenses (D) ou Recettes (R)	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'inscription	Montant en €
Total Recettes						0.00

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** les écritures telles que décrites ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 21/05/2019

Reçu en préfecture le 21/05/2019

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 069-216902734-20190516-VILLE\_2019DL050-DE

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude TALBOT.